

Tutorat dans le cadre de la réforme du cursus IDE (référentiel de formation en soins infirmiers)

La réforme du référentiel de formation des infirmières amène de nombreuses modifications et interrogations. La répartition des rôles entre les terrains de stage et les instituts de formations a évolué, les points de repère habituels de la formation sont bouleversés : nouvelle approche pédagogique, modification des modalités d'évaluation, création des référentiels d'activités et de compétence.

Les établissements sont amenés à adapter leur organisation interne pour une prise en charge optimale des stagiaires. Les tuteurs auront un rôle central dans le bon fonctionnement et l'efficacité de l'encadrement.

Ce programme vise à :

- Intégrer les modifications apportées par la réforme à l'encadrement des stagiaires
- Adopter des outils permettant de garantir la coordination et la cohérence entre les acteurs de l'encadrement
- Maîtriser les techniques pédagogiques permettant d'amener le stagiaire à l'autonomie, la prise de conscience et la responsabilisation
- Se préparer à la phase d'évaluation

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Maîtres d'Apprentissage de jeunes en périodes d'apprentissage issus des catégories professionnelles suivantes :

- Paramédicaux
- > Infirmiers
 - * Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
 - * Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
 - * Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

CONCEPTEUR – FORMATEUR



Tutorat dans le cadre de la réforme du cursus IDE (référentiel de formation en soins infirmiers)

Formateur et conseil.

Ingénieur spécialiste de l'organisation et du management.

MÉTHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode cognitive : Expositive et interrogative.

Mode d'Exercice du Participant : Présentiel.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

> L'accompagnement du stagiaire :

- La finalité du stage : attentes et réglementation
- Les étapes clés : accueil, intégration, bilan de mi-stage, bilan final...
- Les différentes attitudes pédagogiques
- La responsabilisation et la prise de conscience
- Les modalités d'évaluation : l'autoévaluation, les différents entretiens, l'observation...
- L'utilisation du portfolio
- Le questionnement : outil central de la relation pédagogique et de la posture réflexive
- Les dérives possibles et le recadrage



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79

Tutorat dans le cadre de la réforme du cursus IDE (référentiel de formation en soins infirmiers)

> L'organisation :

- La construction des parcours et l'organisation par pôles
- Les différents acteurs et leur rôle : maître de stage, tuteurs, professionnels de proximité, formateur référent
- Les points clés de l'organisation : coordination – cohésion – cohérence
- La pérennisation du dispositif

> Le contenu et la transmission :

- Les étapes du stage
- La formulation des objectifs et les compétences associées
- La transmission des savoirs, savoir-faire, savoir-être
- La construction d'un référentiel au sein de chaque service (déclinaison activités-compétences)
- Donner le cadre du stage et les règles professionnelles
- La notion d'erreur dans l'apprentissage et la maîtrise des risques associés
- La progression pédagogique pendant le stage

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie aux participants conformément à l'arrêté du 25 juillet 2013 relatif au DPC.

